<u>Vœu rattaché à la SG 7 relatif à la protection des enfants par la refonte du service public du périscolaire</u>

Voeu déposé par Sabrina Nouri, Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant la protection des enfants comme une priorité absolue ;

Considérant l'extrême gravité des faits révélés ces derniers mois et le caractère établi de défaillances structurelles dans les procédures de signalement, de prévention, de recrutement et de contrôle du périscolaire à Paris ;

Considérant que les chiffres communiqués témoignent d'une situation qui ne peut être considérée comme marginale ou individuelle ;

Considérant la nécessité absolue de restaurer la confiance des familles ;

Considérant également l'engagement des agents du périscolaire malgré des conditions d'emploi précaires, le manque de formation et de reconnaissance au regard de leurs responsabilités ;

Considérant que la précarité structurelle des agents fragilise la qualité de l'encadrement et la sécurité des enfants ;

Considérant la nécessité de reconnaître le périscolaire comme un véritable service public d'éducation communale ;

Considérant l'exigence d'égalité territoriale dans la protection des enfants sur l'ensemble du territoire parisien ;

Considérant le programme "Paris est à vous !" du candidat Emmanuel Grégoire prévoyant :

- "Une règle absolue : aucun enfant seul avec un adulte, jamais.",
- "Une filière de l'animation confortée et professionnalisée avec notamment la fin des vacations",
- "[De] former avant d'encadrer : je créerai une véritable filière de l'animation pour mieux accueillir les enfants", "le passage en catégorie A de postes de direction du périscolaire",
- "[De] reconstruire la confiance suppos[ant] de renforcer les contrôles, instaurer des règles claires et garantir la transparence absolue" ;

Considérant la déclaration du Maire de Paris lors de la conférence de presse du 3 avril 2026 s'agissant du périscolaire : "Il faut tout revoir depuis le début avec un objectif, la tolérance zéro" ;

Considérant toutefois que les 20 millions d'euros annoncés (sans que l'on sache si c'est annuel ou global) pour réformer le périscolaire parisien apparaissent largement insuffisants compte tenu du coût des seuls travaux de rénovation des sanitaires et des dortoirs ;

Sur proposition de Sabrina Nouri, Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Émile Meunier, et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris refonde les activités périscolaires en renforçant et en professionnalisant la filière de l'animation ;
- les taux d'encadrement réglementaires soient réellement respectés dans l'ensemble des écoles parisiennes (1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 pour 12 au-delà) avec un renforcement prioritaire dans les établissements les plus en difficulté ;
- la Ville de Paris engage un plan pluriannuel de titularisation et de déprécarisation des agents du périscolaire :
    - mettre fin aux vacations permanentes ;
    - 100 % de postes à horaires continus de midi au soir ;
    - passage des postes de direction du périscolaire en catégorie A (actuels REV) ;
    - mise en place d'un métier d'agent d'inclusion de catégorie B, spécifiquement formé à l'accompagnement des enfants à besoins particuliers ;
    - formation d'agents-référents dédiés au change et à l'hygiène des enfants et seuls habilités ;
    - reconnaissance du parcours professionnel permettant une évolution de carrière ;
- les procédures de recrutement soient renforcées, avec la mise en place d'une période obligatoire d'immersion professionnelle d'au moins une semaine, permettant d'évaluer concrètement les compétences et l'aptitude des candidats à exercer auprès des enfants ;
- la formation des agents devienne obligatoire, diplômante et intégrée dans la filière professionnelle, avec une exigence renforcée en matière de protection de l'enfance ;
- les dispositifs de signalement, de contrôle et de transparence fassent l'objet d'évaluations indépendantes, régulières et inopinées, avec publication de données consolidées et accessibles ;
- La Ville de Paris présente une évaluation complète et sincère du coût des mesures annoncées, distinguant les dépenses nouvelles des opérations déjà programmées ;
- La Ville de Paris présente au Conseil de Paris un bilan annuel permettant d'assurer un suivi public, transparent et exigeant des engagements pris.